

commission du service civil. La chose serait plus vraie encore si les nouveaux commissaires étaient de la même constitution que celle du saint, qui, il y a deux mille ans, tranchait l'oreille d'un particulier qui cherchait à obtenir une faveur de ce genre. Je ne voudrais pas me montrer impitoyable au point de laisser entendre qu'on devrait trancher l'oreille de l'ex-ministre des Postes, mais si l'on n'extirpe pas le favoritisme de ce système, je crois qu'après tout l'idée ne serait pas trop mauvaise. Si l'on avait recours à ce moyen, je connais une foule de gens qui, non seulement y perdraient les deux oreilles, mais aussi les bras et les jambes.

Je n'avais pas l'intention, cependant, de discuter le bureau de poste de Mundare, mais une autre question qui relève de l'administration du présent Gouvernement. Le 23 mars 1931, le surintendant régional du service postal me fit savoir que si au moins 50 p. 100 des personnes demeurant le long de la nouvelle route Ryley, que l'on se proposait d'établir, ne louaient pas des casiers pour la distribution du courrier, c'est-à-dire que si au moins trente-deux des soixante-trois personnes demeurant le long de cette route ne payaient pas le prix de location de leurs casiers, ce service ne serait pas établi. L'établissement de cette route a été autorisé et les contrats régulièrement signés en 1930, mais on m'a dit que, parce que les personnes demeurant dans cette région n'avaient pas loué les casiers pour la distribution du courrier, le service ne leur serait pas accordé. Il y a plusieurs semaines, je me suis rendu auprès du ministre des Postes (M. Sauvé) et de son sous-ministre M. Gaborry, et j'ai appris d'eux que la route n'avait pas été établie parce que le nombre des casiers était insuffisant, de même que le nombre des abonnés. Environ douze jours après ma visite au ministre des Postes, j'ai reçu du bureau du surintendant régional du service postal la lettre suivante:

Edmonton, Alberta, le 22 mars 1932.
Route rurale Ryley n° 2

Cher monsieur Luchkovich,

En réponse à votre lettre du 16 courant, au sujet du nombre des casiers postaux sur la route indiquée ci-dessus, je tiens à vous dire que je vais discuter la question directement avec le maître de poste de Ryley dans le but d'en augmenter le nombre et de le porter au chiffre demandé.

Si je réussis, je vous en avertirai.

Plusieurs semaines plus tard, j'ai reçu de Ryley une réponse ainsi conçue:

L'inspecteur, M. Hale, d'Edmonton, a demandé au maître de poste de voir à ce que le nombre des requérants soit augmenté de manière à obtenir le chiffre suffisant. La liste en est maintenant complète et nous l'avons envoyée à Edmonton il y a trois semaines. Voulez-vous avoir la bonté de vous occuper de cette affaire.

W. B. West,
Ryley, Alberta.

Je demande maintenant au ministre des Postes (M. Sauvé), en toute sincérité, s'il croit qu'il est juste et raisonnable, dans les circonstances, de demander à ces gens d'augmenter le nombre des casiers de la manière exigée, puis, après que les requérants de Ryley ont fait ce qu'on leur demandait, leur refuser absolument le service postal sur cette route. C'est un cas flagrant de duplicité, d'évasion et d'équivoque.

Le très hon. M. BENNETT: Adopté.

M. POULIOT (texte): Non, monsieur le président, une question seulement, la dernière — le très honorable premier ministre va admirer ma diligence.

Le très hon. M. BENNETT (traduction): Nous pouvons nous lever maintenant et nous retirer.

M. POULIOT (texte): J'aurais voulu lui dire comment tout a bien marché.

Je n'ai qu'une question à poser à l'honorable ministre des Postes et s'il y répond d'une manière favorable, je n'aurai pas besoin de repasser le dossier. Je lui écrivais, le 17 mai, au sujet du bureau de poste de Saint-Arsène, et je voudrais lui demander s'il peut donner une réponse à ma lettre.

L'hon. M. SAUVE: Je n'ai pas bien compris.

M. POULIOT: J'ai écrit à l'honorable ministre des Postes, le 17 mai dernier, au sujet du bureau de poste de Saint-Arsène. J'espère que le ministre a eu le temps de lire ma lettre; je lui serais bien reconnaissant s'il voulait me donner une réponse immédiatement.

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député de Témiscouata peut être assuré qu'il aura une réponse à cette lettre dès demain matin.

M. POULIOT: Quelle sera la réponse?

L'hon. M. SAUVE: Quand j'aurai préparé ma réponse, je la ferai parvenir à l'honorable député.

M. POULIOT: La réponse du ministre est bien vague, il doit savoir ce que je veux dire, et sa réponse devrait être prête.

(Traduction) Afin que tous les membres du comité puissent comprendre mes paroles, je vais continuer en anglais. On a changé l'emplacement du bureau de poste à la demande du gendre de celui qui est secrétaire-trésorier.

Il dit avoir été animé par l'intérêt public, mais il n'avait à cœur que les intérêts de sa famille. Le fait demeure, cependant, que le bureau de poste a été changé au moment où le ministre n'avait aucune plainte contre le